

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 05 octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE **100 MONTS DOMES**

100.2018.005 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne — Convention d'Objectifs – Financement de la cellule de suivi

RAPPORT

Appuyé par le Syndicat mixte du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, les services de l'Etat, le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Université et Clermont Auvergne Communauté, le Département du Puy-de-Dôme s'est engagé depuis 2007 dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui a abouti en juillet 2018.

Partageant les enjeux et les objectifs d'une inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département, l'Etat, le Syndicat mixte du Parc et la Région ont signé le 27 septembre 2011 **une convention pour la protection de la valeur universelle de la chaîne des Puys et faille de Limagne**. Ce premier accord a été complété par **une convention d'objectifs pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne** comprenant la réalisation d'un programme d'actions, ainsi que la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain dédiée au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne. Signée le 1^{er} décembre 2015 par les différentes parties et Clermont Communauté, cette dernière convention organise concrètement la gouvernance et précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne. Pour ce qui concerne le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, il assure à ce titre la mise en place de cette cellule de suivi (co-financée par les différents signataires et faisant l'objet d'un budget annexe dédié dès le début 2015), ainsi que la maîtrise d'ouvrage d'actions particulières qui font l'objet de rapports spécifiques.

Si les co-financeurs se sont engagés sur un montant global pour financer les actions de ce plan de gestion, il est nécessaire de préciser annuellement les contributions à la cellule de suivi. **Pour 2019, en fonction de la prise en charge de ces frais par les partenaires, les dépenses prévisionnelles (se montant au total à 241 900 €) et les financements afférents seraient les suivants :**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-100-2018-005-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

<i>Postes de la Cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne en 2019</i>	<i>Nombre d'ETP</i>	<i>Coût total en euros (€)</i>	Financements en euros (€)			
			CD63	CR Auvergne Rhône Alpes	Clermont Auvergne Métropole	SMPNRVA
<i>Coordonnateur</i>	0,9	58 500	54 000	–	–	4 500
<i>Assistante Administrative</i>	0,6	23 500	–	–	–	23 500
<i>Gardes Nature Techniciens</i>	3	99 100	44 600	34 600	19 000	900
<i>Garde Nature secteur Central / Grand Site</i>	1	28 800	28 800	–	–	-
<i>Agent Technique</i>	1	32 000	10 600	15 400	6 000	-
Totaux	6.5	241 900 €	138 000 €	50 000 €	25 000 €	28 900 €

➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter auprès des partenaires financiers susvisés les subventions prévisionnelles relatives au fonctionnement en 2019 de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100

MONTS DOMES

100.2018.006 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne, Destruction de la friche industrielle et remise en état naturel – rond-point d'Orcines – financements, Région ligne SMPNRVA

RAPPORT

L'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2018 confère aux collectivités gestionnaires de ce périmètre une responsabilité quant à la qualité des paysages et de l'environnement de ce patrimoine.

A ce sujet, co-rédigé par le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en lien avec les partenaires institutionnels (Région Auvergne Rhône-Alpes, Etat et Clermont Auvergne Métropole), **le plan de gestion de la Chaîne des Puys-faille de Limagne préconise de traiter des situations complexes héritées de pratiques et d'aménagements anciens survenus avant l'émergence de mesures de protection**. Il s'agit plus particulièrement de supprimer les quelques éléments ponctuels qui affectent la qualité paysagère et d'ambiance du périmètre Chaîne des Puys – faille de Limagne (Axe 1 : Préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages et agir sur les activités qui les façonnent – fiche action « Développer un programme opérationnel paysager »).

Située géographiquement au centre de ce territoire et consciente de ces enjeux, la Commune d'Orcines a entrepris plusieurs actions qui contribuent à la mise en œuvre du plan de gestion avant même la décision du comité du Patrimoine mondial. C'est ainsi qu'elle a entrepris des démarches pour **la suppression de l'ancienne station-service située au lieu-dit « le rond-point du golf »**, véritable friche industrielle située sur l'un des axes routiers les plus passants du secteur, qui dessert le col des Goules mais aussi Vulcania, en contradiction complète avec les objectifs qualitatifs poursuivis par les collectivités publiques du bien UNESCO.

Cette action **sera conduite par la Commune d'Orcines maître d'ouvrage, avec l'appui technique du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en lien avec les services du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.**

Visant à rendre à cet espace une vocation environnementale et paysagère, ses principales orientations sont :

- > de ne pas identifier le rond-point du golf comme une entrée de ville
- > d'éviter un effet « entre deux »
- > de renaturer le site et, à terme, identifier plus loin la véritable entre de ville
- > de reconstituer un écosystème local et laisser se développer une végétation endogène
- > de conserver l'impression d'une vue dégagée depuis la D941, maintenir la forêt à distance du bord de route

Le montant total des dépenses prévisionnelles étant estimé à 355 490 euros HT.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-100-2018-006-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Afin de contribuer au financement de cette action, la commune d'Orcines sollicite une subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 120 304 euros, soit 34% du montant total HT des travaux (voir note descriptive ci-après).

L'action étant en adéquation avec les objectifs du Parc¹ et répondant fortement à un enjeu paysager majeur de ce secteur remarquable du Parc, cette subvention pourrait être demandée au titre de l'enveloppe d'investissement 2018 réservée au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans le cadre de la convention 2018-2020 en cours de finalisation avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Financements prévisionnels		
acquisition du site	117 600 € HT			
. frais de maîtrise d'œuvre	237 690 € HT	FEDER	74,3%	263 896 €
. réalisation de travaux de démolition et de dépollution		Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (ligne PNRVA)	5,7%	20 336 €
. réalisation de travaux d'aménagements paysagers pour permettre un retour à l'état naturel		Commune d'Orcines	20%	71 058 €
Totaux	355 290 € HT		100%	355 290 €

➤➤➤ Au regard de l'adéquation de cette opération avec les objectifs de la Charte du Parc 2013-2025 et de son vif intérêt pour la qualité paysagère de ce secteur remarquable du Parc, il vous est proposé de confirmer la demande de subvention de 20 336 euros de la Commune d'Orcines auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à réaliser au titre de l'enveloppe d'investissement 2018 réservée au Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de la convention 2018-2020 en cours de finalisation avec la Région.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

¹ Objectifs de la charte 2013»2025 du Parc auxquels répond l'action :

- > disposition 2.1.1.1 : favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du Parc (page 69)
- > disposition 2.1.1.3 : maintenir l'intégrité des sites paysagers remarquables (page 73)
- > mesure 2.3.2 : maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projets adaptés (page 108).

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 10** **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**
100 **MONTS DOMES**
100.2018.007 Remplacement total du ponton sur le site du Lac Servières

RAPPORT

Le lac Servières est un site Inscrit (loi 1930 pour les sites et paysages) et fait partie d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2. Ce lac naturel a également été identifié par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en tant que « masse d'eau de plan d'eau » suivie au titre de la Directive Cadre sur l'Eau et fait l'objet depuis 2005 d'un suivi de la qualité de l'eau dans ce cadre.

Il s'agit d'un lac naturel de cratère, de faible profondeur et de faible renouvellement, qui subit une surfréquentation estivale lors de fortes chaleurs. On constate ainsi :

- > une érosion des berges
- > de nombreux foyers de feux (barbecue) alors que l'on est à moins de 300 mètres d'une forêt
- > un dérangement du troupeau dans l'estive (et un risque pour les visiteurs imprudents)
- > des conflits d'usages (visiteurs, pêcheurs, ayants droits...)
- > du canotage (paddle, matelas ou canot gonflables) alors que le lac est un site naturel et non une base nautique
- > une augmentation du bivouac et des tentatives de camping sauvage

Ces problèmes sont constatés chaque année en lien avec les différents usages du lac (fréquentation estivale, abreuvement des bovins, passage de chevaux, pêche...): les usagers ne respectent pas suffisamment le site alors qu'il s'agit d'un lac de qualité, sauvage et emblématique, et par ailleurs au caractère foncier privé.

Au regard de cette situation, les collectivités locales ont décidé de mettre en place une réflexion pour préserver ce site remarquable, ce qui a abouti à la signature en 2006 d'une **convention cadre de partenariat** entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les 2 communes concernées (Orcival et Vernines), les habitants de Servières, la Communauté de communes Dômes Sancy, la Manufacture Michelin propriétaire du site, ainsi que la Société de pêche Michelin.

Elle stipule que « *La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre les différentes parties signataires en vue de définir et mettre en œuvre des actions de gestion et de protection, en particulier la réhabilitation des zones dégradées du site concerné, l'établissement d'une signalétique, la surveillance du site, le maintien de la qualité des eaux du lac, la gestion du stationnement, l'exercice des pouvoirs de police, et la sensibilisation des différents utilisateurs.* »

Plus précisément, ses principaux objectifs sont :

- > de concilier les usages et la préservation des qualités biologiques et paysagères du site
- > de maintenir le caractère naturel du site en procédant à quelques aménagements pour éviter sa dégradation
- > d'inscrire les orientations dans la continuité du travail de concertation mené jusqu'à présent sur le site entre les différents partenaires

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20181108-100-2018-007-DE Date de télétransmission : 21/11/2018 Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Depuis la signature de cette convention, le Syndicat mixte du Parc a réalisé les actions suivantes, avec le concours de différents partenaires financiers :

- > 2007 : aménagement du **ponton** situé autour du lac et la **mise en défens de la tourbière**
- > 2008 - printemps 2009 : la **restauration des berges** avec des techniques de génie écologique
- > 2008 : un **inventaire des herbiers aquatiques** du lac
- > 2008 : élaboration du **plan de gestion du site** (2008/2012)
- > 2010 : pose de **panneaux d'information et de sensibilisation**
- > 2009/2010 : création d'un **abreuvoir gravitaire** avec prise d'eau dans le lac, afin de pouvoir à terme mettre en place une clôture empêchant les bovins de venir s'abreuver dans le lac
- > chaque saison estivale : **surveillance du site** avec la présence d'un garde-nature pour une meilleure conciliation des usages.

La Manufacture Michelin finançait à 50% du poste de garde-nature chaque année, mais également le ramassage des déchets jusqu'en 2014.

Pour les années à venir, plusieurs actions à mener ont été identifiées :

- > **déplacer le sentier de Grande Randonnée** pour limiter l'érosion et les apports de matériaux dans la lac et améliorer la conciliation des usages en évitant la traversée de l'estive par les randonneurs
- > mettre en place une barrière/clôture pour **empêcher l'accès à l'eau par les bovins** sauf en cas de sécheresse
- > aménager le **stationnement** pour canaliser la fréquentation et limiter le stationnement anarchique, tout en tenant compte des seuils de saturation du lac et de ses berges
- > poursuivre la **réparation des berges et l'entretien du cheminement** autour du lac
- > mener les démarches de **gestion de la qualité de l'eau et piscicole**, qui seront à appréhender également à l'échelle du bassin versant (évolution avec la Loi GEMAPI)
- > **réaménager le ponton en bois** (platelage) sur la partie Ouest du lac qu'avait réalisé le Syndicat mixte du Parc en 2000, afin de le sécuriser et de le rallonger pour partie sur des secteurs humides.

En 2019, outre le renouvellement du poste de garde-nature saisonnier (prestataire de service, financé par le Syndicat mixte du Parc et la Manufacture Michelin), il serait nécessaire de réaliser le dernier besoin identifié, à savoir le **réaménagement du ponton en bois**.

Cette action serait effectuée en interne par les agents du Syndicat mixte du Parc.

Le montant des matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux s'élèverait à 7 300 euros HT. **Afin de contribuer au financement de ces achats, une subvention de 5 840 euros pourrait être sollicitée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.**

Le plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Financements prévisionnels		
Achat de matériaux pour le remplacement total du ponton en bois (platelage)	7 300 € HT	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	80%	5 840 €
		Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	20%	1 460 €
Totaux	7 300 € HT		100 %	7 300 €

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20181108-100-2018-007-DE Date de télétransmission : 21/11/2018 Date de réception préfecture : 21/11/2018

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter la subvention susvisée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour le réaménagement du ponton du Lac Servières.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter le partenaire financier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > de proposer des aménagements muséographiques opérationnels (travaux, mobiliers), une estimation des coûts et une programmation
- > d'assurer cohérence, complémentarité et harmonisation entre les deux espaces muséographiques.

L'aménagement cohérent entre les deux maisons de la réserve naturelle apporterait une réelle valeur ajoutée touristique pour le territoire de Sancy. D'un site à l'autre, les visiteurs pourraient alors apprécier la continuité, la cohérence et les différences existant entre les deux réserves.

La réalisation de l'étude serait confiée à une équipe de prestataires, muséographes professionnels (architecte, muséographe, scénographe, illustrateur, écriture, paysagiste d'intérieur). Cette phase de conception comprendrait 4 phases :

- > ajustement d'une analyse du potentiel patrimonial déjà été menée sur les deux réserves naturelles.
- > esquisse
- > avant-projet
- > projet ; très opérationnelle, cette phase servirait de guide à la réalisation des travaux puisqu'elle consisterait à définir le scénario de chaque espace muséographique, décrire de façon technique les travaux nécessaires et les mobiliers envisagés, et estimer les coûts.

Sur la base d'estimations fournies par une équipe de prestataires, les dépenses prévisionnelles relatives à cette étude se monteraient à 31 100 euros HT.

Compétences	Analyse potentiel patrimonial	Esquisse	Avant-projet	Projet	Total
Architecte	650 € (1j)	1 300 € (2j)	1 300 € (2j)	1 300 € (2j)	4 550 €
Graphisme, illustration, scénographie	825 € (1,5j)	3 300 € (6j)	1 650 € (3j)	6 600 € (12j)	12 375 €
Muséographie, écriture	2 600 € (6,5j)	2 400 € (6j)	1 600 € (4j)	4 000 € (10j)	10 600 €
	550 € (1j)	1 100 € (2j)	825 € (1,5j)	1 100 € (2j)	3 575 €
Montant total (HT)	4 625 €	8 100 €	5 375 €	13 000 €	31 100 €

Afin de contribuer au financement de cette étude préalable, une subvention de 24 800 euros pourrait être sollicitée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'enveloppe d'investissement 2018 réservée au Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de la convention 2018-2020 en cours de finalisation avec la Région.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles HT		Financements prévisionnels		
Architecte	4 550 €	Région Auvergne Rhône-Alpes (convention 2018-19-20 avec le SMPNRVA)	80%	24 880 €
Graphisme, illustration, scénographie	12 375 €			
Muséographie, écriture	10 600 €	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (autofinancement)	20%	6 220 €
Paysagiste d'intérieur	3 575 €			
Montant total (HT)	31 100 €		100%	31 100 €

➤➤➤ Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation d'une étude préalable aux travaux de réaménagement des espaces muséographiques des maisons des réserves naturelles de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour
- d'autoriser le Président à lancer et signer le marché correspondant.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter le partenaire financier, à lancer et signer le marché correspondant à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Secteurs	massif du Sancy	massif cantalien
<i>Nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> . pose de 420 mètres de seuils et de renforts de talus en boudin coco . pose de 300 m² en toile coco . création de 30 m de murets en pierres sèches . pose d'environ 150 m de fil guide . création d'une dizaine de marche/renvois d'eau en pierres . création d'une quinzaine de marches/seuils en piquets bois. 	<ul style="list-style-type: none"> . pose de seuils et de renforts de talus en boudin coco . pose de toile géotextile . création de murets en pierres sèches . pose de fil guide . création de marche/renvois d'eau en pierres . création de marches/seuils en rondins de bois ou pierres . pose de clôtures pour protéger du bétail les zones de travaux et de panneaux d'information . mise en place de mobiliers de randonnée défectueux ou manquants
<i>Lieux</i>	Puy de Sancy, col d'Enfer, Petit Ferrand, ravine du Puy Ferrand et Puy Gros	Puy Griou ¹ , Puy Mary ¹ , Col du Mary ¹ , Col de la Pourtouné ¹ , Puy de Peyre-Arse (côté Impradine) ¹ , Puy de Peyre-Arse (côté col de cabre), Puy de Chavaroche
<i>Période</i>	<ul style="list-style-type: none"> . commande des matériaux : mai 2019 . hélicoptage en juin 2019 (13 rotations d'hélicoptère) . réalisation des 5 chantiers étalée sur 2019 et 2020 	réalisation des chantiers sera étalée entre 2019 et 2021
<i>Réalisation</i>	en régie par le personnel du Syndicat mixte du Parc dans le cadre de l'animation de la Réserve naturelle de Chastreix-Sancy et des sites Natura 2000 Monts Dore,	en régie par le personnel du Syndicat mixte du Parc dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Massif cantalien et Monts et plomb du Cantal,
	avec l'aide de l'équipe technique de la Communauté de communes du massif du Sancy et d'associations partenaires.	avec l'aide des équipes techniques du Syndicat mixte du Puy Mary et des collectivités locales concernées
<i>Dépenses</i>	<ul style="list-style-type: none"> . achat de matériaux . frais d'hélicoptage . frais pour divers matériel (piquets, clôtures, outillage, tronçonneuse, visseuse, clé de portage...) . acquisition d'un pick-up tout terrain² 	<ul style="list-style-type: none"> . achat de matériaux et leur frais de livraison HT . frais pour divers matériel (piquets, clôtures, outillage, tronçonneuse, visseuse, clé de portage...) . acquisition de mobiliers de randonnée : <ul style="list-style-type: none"> > 5 portillons équestres > 5 échelles modulable
	Total	11 250 € HT 2 917 € HT 2 000 € HT 23 333 € HT 39 500 € HT

Afin de contribuer au financement de ces achats de matériaux et de matériels se montant à un total HT de 48 475 euros, une subvention de 38 780 euros pourrait être sollicitée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'enveloppe d'investissement 2018 réservée au Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de la convention 2018-2020 en cours de finalisation avec la Région.

¹ Reprise de chantiers de restauration réalisés au cours de ces trois dernières

² L'acquisition d'un pick-up 4x4 permettrait de conduire tous les travaux d'entretien et de restauration des milieux naturels du Sancy, avec une puissance d'action déployée et une réelle autonomie, et d'acheminer les matériaux et matériels en toute sécurité jusqu'aux lieux de travail. Ces derniers, souvent situés sur les crêtes du Sancy, sont difficiles d'accès (pas de routes, chemins peu carrossables...) et en altitude. Ce véhicule servirait pour les 5 chantiers visés, en complément de l'hélicoptage, mais aussi sur tous les autres petits chantiers réalisés par l'équipe du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne sur le Sancy. Cette acquisition interviendrait au printemps 2019.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Financements prévisionnels		
Achat de matériel et de matériaux				
> sur le massif du Sancy (dont acquisition d'un pick-up 4x4)	39 500 € HT	Région Auvergne Rhône-Alpes (convention avec le SMPNRVA - investissement 2018)	80%	38 780 €
> sur le massif cantalien et les Monts Dore, mobilier de randonnée et divers matériel	8 975 € HT	Syndicat mixte du Parc (autofinancement dont budget RNNCS pour le secteur du Sancy)	20%	9 695 €
Totaux	48 475 € HT		100 %	48 475 €

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'acquisition de matériaux et de matériels nécessaires à la réalisation des travaux susvisés de restauration de sentiers sur 5 secteurs du massif du Sancy et 6 secteurs du massif cantalien.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter le partenaire financier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Cela consisterait en :	coût en euros HT
la réalisation, fabrication et pose de panneaux de sensibilisation sur le massif cantalien et les Monts Dore	10 000 € HT
la poursuite de la création d'un espace d'information à la gare d'arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal (débuté en 2018) - réalisation d'une table d'orientation et d'un panneau d'information sur le volcanisme 1 032 € - rédaction des contenus d'un panneau d'information sur le volcanisme : 3 840 € - traduction des panneaux en anglais (364,65 €)	8 247 € HT
l'achat de 2 éco-compteurs directionnel et de la licence Eco vision, pour les Monts Dore	4 458 € HT

Afin de contribuer au financement de ces coûts s'élevant à un montant total HT de 22 705 euros, une subvention de 18 164 euros pourrait être sollicitée auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'enveloppe d'investissement 2018 réservée au Parc des Volcans d'Auvergne dans le cadre de la convention 2018-2020 en cours de finalisation avec la Région.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Financement potentiel	Taux %	Montant en euros HT
Panneaux	10 000 € HT	Région Auvergne Rhône-Alpes (convention 2018-19-20 avec le SMPNRVA - investissement 2018)	80%	18 164 €
Espace d'information à la gare d'arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal	8 247 € HT			
Eco-compteurs et licence Eco vision	4 458 € HT	Syndicat mixte du Parc (autofinancement)	20%	4 541 €
22 705 € HT				
Montant total		Total	100 %	22 705 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour permettre la réalisation de ces aménagements visant la sensibilisation des randonneurs sur les crêtes du massif du Sancy et du massif du Cantal.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter le partenaire financier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT


François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20181108-104-2018-002-DE Date de télétransmission : 21/11/2018 Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105

SITE NATURA 2000

105.2018.001 Animation du site Natura 2000 « Artense » FR 830 1039 – Programmation 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de l'« Artense » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 3 janvier 2017.

Afin d'assurer une continuité dans cette animation et une cohérence indispensable avec l'animation générale et l'animation agro-environnementale du contrat territorial « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense », le SMPNRVA a renouvelé sa candidature en tant que structure porteuse.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2019 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2019 sera marquée par 3 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Sur la tourbière de la Morthe et son bassin versant : état des pratiques et expertise sur la végétation et de la flore du site afin de disposer d'éléments de connaissance pour orienter la gestion future du site, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.
- Sur l'Esclauze et la Landie, à la demande des propriétaires et exploitants, la poursuite des échanges sur l'entretien des digues de plans d'eau et les pratiques sur les bassins versants en conciliant l'ensemble des activités, est prévue en 2019.
- Afin de limiter les impacts des travaux forestiers, poursuivre la concertation avec les propriétaires et gestionnaires forestiers sur les entités de La Pignole, l'Esclauze, Sougeat-la-Souze et Chauvet. Ces échanges pourraient déboucher sur des contrats ou Charte Natura 2000 forestiers mais également sur des accords de gestion et où de l'acquisition foncière.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-105-2018-001-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La charge de travail pour assurer cette animation 2019 est ainsi évaluée à 240 heures de chargée de mission et 35 heures de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1039 ARTENSE	Prestation	7 160,00 €	14 653,74 € (100%)	7 326,87 € (50%)	7 326,87 € (50%)
	Frais de personnel	6 516,29 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	977,44 €			



Il vous est proposé :

- ▶ d'approuver ce programme opérationnel 2019
- ▶ d'autoriser le Président à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet
- ▶ d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions et les bons de commande ou marchés afférents à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105

SITE NATURA 2000

105.2018.002 Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052 – Candidature et Programmation 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de la « Chaîne des Puys » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 19 décembre 2017.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2019 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'année 2018 assurera la poursuite des actions engagées en terme de :

- rencontres avec les éleveurs et suivis des estives en lien avec les MAEC, suivi du LPA de Rochefort-Montagne pour la gestion pastorale du Puy de Vichatel et la mise en œuvre du projet ELEVE (maîtrise du parasitisme) et liens avec la réflexion pour la mise en place d'une filière ovine sur le nord du territoire Parc,
- suivi du projet d'ASL de Ceyssat et des projets sur les Puys de la Vache, Lassolas, Pourcharet
- suivis de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux, des indicateurs milieux ouverts et de la chouette de Tengmalm,
- suivis des aménagements forestiers sur le site et accompagnement des propriétaires et exploitants afin d'intégrer l'enjeu biodiversité, en vue de la mise en place d'une trame de vieux bois et d'ilots de sénescence,

L'enjeu principal en termes d'activités économiques de ce site est la conciliation des usages par la maîtrise de la fréquentation : c'est la principale mission des gardes-nature affectés à la Chaîne des Puys.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- - surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- - communication
- - suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- - accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- - veille écologique
- - réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

La charge de travail pour assurer cette animation 2019 est ainsi évaluée à 440 heures de chargés de mission, 252 heures de Gardes Nature, 35h de chargé de mission SIG et 14 heures de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Frais de personnel	16 885,36 €	19 418,16 € (100%)	9 709,08 € (50%)	9 709,08 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	2 532,80 €			



Il vous est demandé :

- ▶ **d'approuver ce programme opérationnel 2019**
- ▶ **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105

SITE NATURA 2000

105.2018.003 Animation du site Natura 2000 « Cézallier » FR 830 1040 – Programmation 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du « Cézallier » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 14 novembre 2016.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2019 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2019 sera marquée par :

- Le suivi de la Tourbière de Vassivière : à l'issue du diagnostic fonctionnel réalisé, une réflexion générale sur le pâturage et la fauche de certains secteurs a été conduite avec les agriculteurs concernés pour une gestion agro-pastorale adaptée et adaptable associée à la mise en place d'un suivi. Des discussions avec l'agriculteur intéressé, les propriétaires et les forestiers sont à poursuivre pour mettre en place un contrat Natura 2000 et des travaux.
- Un diagnostic des zones humides et ruisseaux érodés et présentation résultat au contrat territorial Couze Pavin notamment / éventuelles propositions de travaux.
- Une expertise écologique dans le Cirque d'Artout afin d'identifier des actions d'amélioration à mettre en place avec les exploitants agricoles et forestiers.
- La valorisation de l'état des lieux des populations de *Lurionium natans* (L.) Raf. (Fluteau nageant), espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore et sa prise en compte sur les sites concernés.
- Un état des lieux détaillé des populations de *Ligularia siberica* (L) Cass. (Ligulaire de Sibérie) espèce citée à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Un suivi des Plans Simples de Gestion rédigés ou révisés et des aménagements forestiers (notamment l'arrêté de l'ARS pour la création d'une piste forestière sur Montcineyre) pour favoriser la prise en compte de la biodiversité.
- La conception et la mise en œuvre d'un projet pédagogique pour les scolaires pour l'année 2018-2019 sur les lacs et tourbières du Cézallier.
- La coordination avec les autres procédures complémentaires sur ce site (CT Lacs, ENS Bordes, RNN Sagnes de la Godivelle, ENS Pavin/Creux de Soucy, etc.).

La charge de travail pour assurer cette animation 2019 est ainsi évaluée à 160 heures de chargé d'études « biodiversité », 144 heures de chargée de mission « animatrice pédagogique » et 140 heures de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER	Autofinancement SMPNRVA
FR 830 1040 CEZALLIER	Prestations pédagogiques et de transports scolaires	3 000,00 €	16 958,61 € (100%)	6 224,12 € (37%)	9 065,66 € (53%)	1 668,84 € (10%)
	Frais de personnel	12 137,93 €				
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	1 820,69 €				



Il vous est proposé :

- ▶ d'approuver ce programme opérationnel 2019
- ▶ d'autoriser le Président à signer les bons de commande ou marchés afférents au projet
- ▶ d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions et les bons de commande ou marchés afférents à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-105-2018-003-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105

SITE NATURA 2000

105.2018.004 Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Candidature et Programmation 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 23 janvier 2018.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2019 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts du Cantal)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives
- accompagnement de l'activité pastorale
- veille écologique (suivis d'espèces, notamment Oiseaux)
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers)

Les travaux de restauration de sentiers ont été réalisés en 2017 et 2018 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Puy Mary, dans le cadre d'une convention de partenariat permettant d'engager des travaux plus importants (Puy Griou, Puy Mary) en concertation avec tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, Conseil Départemental du Cantal en particulier). En 2019, des travaux de restauration seront menés sur les secteurs du Puy de Chavaroche et/ou du Peyre Arse, dont les modalités de partenariat restent à définir.

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phases de vérification terrain par les gardes nature.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-105-2018-004-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Nombreuses également sont les missions d'animations et de sensibilisation assurées sur ce site durant la belle saison et à destination de divers publics. 2019 verra un travail spécifique mené à destination des Accompagnateurs en Moyenne Montagne et autres opérateurs touristiques du massif. Un travail sera initié avec le Syndicat mixte du Puy Mary concernant les besoins en signalétique et la mutualisation d'équipements d'information.

Plusieurs espèces patrimoniales du site sont suivies par les Gardes Nature en lien avec d'autres programmes et permettant d'alimenter la base de données régionale de façon conséquente et appréciée par l'ensemble des partenaires.

Beaucoup des oiseaux suivis, notamment par les gardes nature, et visés par la Zone de Protection Spéciale sont inféodés aux milieux forestiers, 2019 poursuivra le travail spécifique réalisé sur les Indices de Biodiversité Potentielle (en lien avec l'ONF) sur des secteurs pré-ciblés des forêts du Massif cantalien en vue d'une animation et sensibilisation auprès des propriétaires forestiers. Un contrat forestier avec un propriétaire privé pourrait voir le jour en partenariat avec le CRPF.

Enfin, les MAEC suscitent beaucoup de besoins exprimés par les agriculteurs, ainsi, la chargée de mission accompagne, en 2019, la faisabilité d'équipements facilitant l'exploitation agricole et la prise en compte des enjeux environnementaux (eau et biodiversité notamment). 2019 poursuivra le projet ELEVE qui vise à limiter les effets négatifs pour la faune dus aux traitements anti-parasitaires des cheptels en collaboration avec les vétérinaires et agriculteurs volontaires. Pour la première année, un diagnostic de l'état des berges des cours d'eau sera initié.

La charge de travail pour assurer cette animation 2019 est ainsi évaluée à 640 heures de chargée de mission, 2 249 heures de Gardes Nature et 42 heures de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Frais de personnel	56 977,33 €	65 523,93 € (100%)	32 761,96 € (50%)	32 761,96 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	8 546,60 €			



Il vous est demandé :

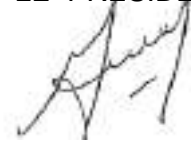
- **d'approuver ce programme opérationnel 2019**
- **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir**
- **d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail (1 de 6 mois et 1 de 4 mois).**

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions et les contrats de travail à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

105

105.2018.005

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

SITE NATURA 2000

Animation du site Natura 2000 « Monts Dore » FR 830 1042 – Candidature et Programmation 2019

RAPPORT

En tant que structure porteuse et dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du DOCOB des « Monts Dore ».

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2019 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

Suite à la contractualisation des MAEC qui s'est achevée en 2017, nombreux sont les agriculteurs demandeurs d'accompagnement pour l'amélioration des points d'abreuvement du bétail en lien avec la préservation des milieux naturels (humides en particulier). 2019 verra donc cette concertation (organisation des solutions et chantiers) et le montage des dossiers de demandes de subvention s'effectuer. Un suivi des agriculteurs ayant contractualisé des MAEC et impliqués dans le projet ELEVE (maîtrise du parasitisme) sera effectué au sein des RNN. De même, le diagnostic pastoral du massif du Sancy, conduit en 2016, a permis d'identifier de nombreux besoins et attentes dont la faisabilité en lien avec Natura 2000 a été étudiée, il reste à boucler les dossiers financiers (ouverture ligne FEADER).

Dans le même état d'esprit, un travail d'identification des secteurs forestiers à forte biodiversité potentielle a été conduit sur une partie du site, 2019 poursuivra la sensibilisation des propriétaires forestiers à la présence de ce patrimoine naturel et son respect, en lien avec le Plan d'aménagement de massif. A l'issue du travail sur ce sujet les années précédentes, la commune du Mont Dore envisage la possibilité d'une Réserve Biologique Intégrale sur un secteur à enjeu de sa forêt, ce dossier sera suivi en 2019 à l'issue des études menées l'année passée.

La présence de gardes nature sur le terrain est essentielle afin d'exercer les missions de :

- surveillance et sensibilisation (indispensable sur un site fréquenté comme les Monts Dore)
- communication
- suivi terrain et vérification préalable, notamment des manifestations sportives

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-105-2018-005-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- veille écologique
- réalisation de travaux d'entretien (notamment des sentiers) et de restauration des sentiers

Nombreuses sont les manifestations sportives sur le site qui font l'objet d'un avis, d'une concertation avec les organisateurs et services instructeurs de l'Etat et de phases de vérification terrain par les gardes nature.

Une analyse diachronique de l'ouverture ou la fermeture des milieux sera également conduite en 2019 afin de répondre à cette question régulièrement posée en COPIL.

La charge de travail pour assurer cette animation 2019 est ainsi évaluée à 273 heures de chargé de mission « patrimoine naturel », 1 607 heures de Gardes Nature, 70 heures de chargé de mission SIG et 105 heures de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1042 MONTS DORE	Frais de personnel	39 095,44 €	44 959,76 € (100%)	22 479,88 € (50%)	22 479,88 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	5 864,32 €			



Il vous est demandé :

- **d'approuver ce programme opérationnel 2019**
- **d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir**
- **d'autoriser le Président à procéder aux offres d'emploi saisonnier de Gardes Nature et signer les contrats de travail de 6 mois.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions et les contrats de travail à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105

NATURA 2000

105.2018.006 Animation du site Natura 2000 « Tourbières du Nord Est Cantalien » FR 830 1056 –Programmation 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) des « Tourbières du Nord Est Cantalien » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 9 janvier 2017.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2019 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2019 sera marquée par :

- Une participation au projet ELEVE pour limiter les effets négatifs pour la faune dus aux traitements anti-parasitaires des cheptels (suivi des audits individuels auprès de deux exploitations volontaires),
- La mise en œuvre de diagnostics fonctionnels en réponse à des questions de gestion sur les zones humides du plateau de Chastel sur Murat, le bassin versant de la tourbière du Jolan en lien avec le projet de création de la RNR, la tourbière de Chandroux et la mise en place de suivis préconisés lors du diagnostic fonctionnel de Greil Rascoupet en vue de sa remise en état,
- La poursuite des actions de travaux favorables aux libellules et la mise en place d'un suivi standardisé sur les zones remises en état pour évaluer la recolonisation par un cortège typique de tourbière,

La charge de travail pour assurer cette animation 2019 est ainsi évaluée à 160 heures de chargés de mission et 21 heures de coordination.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-105-2018-006-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 TNE	Frais de personnel	4 548,72 €	5 231,03 € (100%)	2 615,52 € (50%)	2 615,52 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	682,31 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2019
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105

SITE NATURA 2000

105.2018.007 Animation du site Natura 2000 « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » FR 830 1060 – Programmation 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) des « Zones Humides de la région de Riom ès Montagnes » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 9 janvier 2017.

Le programme d'actions envisagé pour l'année 2019 porte sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet,
- L'appui et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur les bulletins d'information existant et des réunions ou événements thématiques,
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAEC),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle,
- La préparation et l'animation du COPIL et la rédaction du compte rendu d'activités,
- La veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura 2000,
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre des documents d'incidence.

L'animation de l'année 2019 sera marquée par 3 aspects principaux qui recouvrent les enjeux essentiels de ce site :

- Les lacs, plans d'eau et tourbières : suites aux discussions avec plusieurs propriétaires, gestionnaires de plans d'eau, des opérations de gestion et d'aménagements sont prévus et seront accompagnés par la Chargée de mission afin de garantir une prise en compte des enjeux Natura 2000. Suites aux diagnostics fonctionnels sur les tourbières hautes actives de Taphanel et des Sagnes de Grand-Combe, une concertation est engagée avec les propriétaires et gestionnaires pour la modification de pratiques défavorables aux milieux naturels. 2019 permettra de poursuivre le diagnostic agricole initié en 2018 sur le bassin versant de la tourbière de Pierrrefite et de réfléchir aux pistes de gestion envisageable au regard de la restitution d'un ensemble d'études menées entre 2018 et 2019 pour mieux comprendre le fonctionnement du site.
- Les habitats forestiers : l'ensemble des gestionnaires et/ou propriétaires forestiers seront contactés pour réaliser un état des lieux des pratiques sur le site.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Les habitats agro-pastoraux : à l'issue de la contractualisation des MAEC, les agriculteurs ont exprimé des besoins d'équipements facilitant l'exploitation agricole et la prise en compte des enjeux environnementaux (eau et biodiversité notamment). 2019 verra donc la poursuite de l'accompagnement de ces projets par la chargée de mission, dans la mesure où les modalités de financement européens pourraient être débloqués.

La charge de travail pour assurer cette animation 2019 est ainsi évaluée à 240 heures de chargée de mission « patrimoine naturel » et 14 heures de coordination.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2019	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1060 ZH RIOM	Frais de personnel	5 726,68 €	6 585,68 € (100%)	3 292,84 € (50%)	3 292,84 € (50%)
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	859,00 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce programme opérationnel 2019
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

12 **PAYSAGES ET ESPACES DE VIE**
123 **ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**
123.2018.002 Convention-cadre partenariale « Observatoire des mobilités » 2018-2020

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne mène des **actions en faveur de la mobilité**, en réponses aux enjeux inscrits dans la Charte 2013>2025 (enjeux environnementaux, énergétiques, sociaux, d'aménagement du territoire, etc.). Afin de sensibiliser les habitants et autres acteurs du territoire à des pratiques alternatives à l'usage de la voiture individuelle, le Syndicat mixte du Parc a participé et a été le relais territorial du **Challenge mobilité** de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2017 et 2018. Depuis 2015, le Syndicat mixte est également engagé, à travers l'étude TEAMM, dans un projet expérimental de **covoiturage dynamique** entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand (RD. 2089), en partenariat avec le SMTC.

Etant identifié comme un acteur des mobilités, le Syndicat mixte a intégré parallèlement le groupe de travail de l'**Observatoire des mobilités** créé par l'**Agence d'urbanisme et de développement de Clermont métropole**. Il est désormais proposé aux Syndicat mixte de signer une convention-cadre partenariale réunissant l'ensemble des acteurs des mobilités à l'échelle de la métropole, sur la période 2018-2020 dans le cadre de l'**Observatoire des mobilités**.

L'Observatoire des mobilités (ODM) a une vocation :

- de **partage d'expertise** autour de la thématique des mobilités.
- de **capitalisation de données** sur les mobilités et les méthodes innovantes.
- de **connaissance partagée** des déplacements et des mobilités sur le territoire.
- de défrichage de sujets stratégiques.
- d'aide à la décision et de **sensibilisation** des élus.
- de construction et d'animation d'un **réseau** de partenaires.

La convention-cadre précise les **objectifs** et le fonctionnement de l'ODM :

- l'engagement à participer aux réunions des Comités de pilotage et techniques.
- l'alimentation des données de l'observatoire sur la base des actions initiées ou suivies par le Syndicat mixte du Parc (études, Charte, covoiturage dynamiques, etc.).
- la participation au développement des coopérations entre l'ensemble des territoires et des EPCI du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Dans cette perspective, il convient de désigner un élu référent pour représenter le Syndicat mixte du Parc au Comité de pilotage et un technicien pour le Comité technique.

➤➤➤ Il vous est donc proposé :

- d'approuver la convention-cadre partenariale « Observatoire des mobilités » de l'Agence d'urbanisme et de développement de Clermont métropole
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et ses avenants
- de désigner un élu du Bureau comme représentant au Comité de pilotage (1 COPIL/an)
- de désigner comme représentante au Comité technique (4 COTECH/an) :
Virginie DELAGE, chargée de mission Energie et mobilités

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer la convention et ses avenants.
Le Bureau désigne Mme Anne-Marie Picard comme représentante du Bureau au Comité de pilotage et Mme Virginie Delage comme représentante technique.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2018.011 Animation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense en 2019

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a porté une étude de gouvernance sur les compétences du grand cycle de l'eau sur le Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense » et le bassin versant de la Rhue. La conclusion de cette étude conduit à l'organisation suivante :

- l'exercice des compétences Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par les communautés de communes,
- l'animation générale et la coordination de la mise en œuvre des actions à l'échelle de la zone d'étude par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne afin d'assurer une cohérence hydrographique.

La délibération n°13.2018.01 du 5 juillet 2018 a confirmé l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dans ce sens. Elle prolonge l'animation générale du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense ». Elle l'étend même à l'ensemble du bassin versant de la Rhue pour permettre l'élaboration locale d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de ce territoire. La réalisation de ces missions a entraîné la prolongation du poste de Chargée de mission Agro-environnement et Eau jusqu'au 30 novembre 2020 (délibération n°401.2018.014).

Cette animation occupe un poste à temps plein. En 2019, ce poste pourrait être orienté à 80% en faveur de l'animation générale du Contrat territorial en cours et à 20% en faveur de l'animation sur le bassin de la Rhue pour accompagner une maîtrise d'ouvrage locale pour l'élaboration d'un programme d'actions.

Le coût total du poste représente 35 000 € qui pourraient être financés comme suit :

Financier	Taux	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne	70,00%	24 500,00 €
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	5,00%	1 750,00 €
Communauté de communes Dômes Sancy Artense	6,45%	2 709,00 €
Communauté de communes Massif du Sancy	7,67%	3 223,00 €
Communauté de communes Sumène Artense	3,35%	1 405,00 €
Communauté de communes Pays Gentiane	2,45%	1 030,00 €
Hautes terres communauté	0,91%	383,00 €
Total	100,00%	35 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-133-2018-011-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les montants affichés concernent les salaires chargés. Des frais de fonctionnement forfaitaires pourront être pris en compte en complément par certains financeurs.

Les taux affichés correspondent aux taux indiqués dans le Contrat territorial et connus au jour de la rédaction de la délibération, sous réserve des orientations qui seront retenues dans le XIème programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'éventualité d'une participation du conseil départemental du Cantal.

➤➤ Il vous est proposé de valider la répartition du temps d'animation prévu et d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

133

133.2018.012

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

Réseau des lacs et tourbières du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : stagiaire pour travailler sur le dossier de candidature RAMSAR

RAPPORT

Suite à la délibération du Syndicat mixte en sa séance 27 avril 2018 de porter une candidature pour une labellisation RAMSAR sur les lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense, il a été décidé de réunir et organiser l'ensemble des éléments relatifs aux tourbières et lacs naturels du territoire, à leur gestion et à leur préservation afin de construire le dossier de candidature à la labellisation des sites RAMSAR français.

De plus, la délibération du Syndicat mixte en sa séance du 14 février 2018, a validé le principe que le SMPNRVA puisse porter un Contrat Vert et Bleu. L'un des enjeux majeurs définis pour assurer l'amélioration de la qualité de la trame verte et bleue du territoire du Parc relève de sa situation en tête des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne. Il abrite 4 150 km de cours d'eau de première catégorie et de nombreux lacs naturels (70% des lacs naturels du bassin Loire Bretagne), tourbières, zones humides, sources. Ainsi, pour la trame bleue, le SMPNRVA pourrait décliner une phase opérationnelle sur les lacs naturels et tourbières du territoire en orientant les actions autour de la lutte contre les dégradations/atteintes à l'échelle des bassins versants et la maîtrise de la fréquentation touristique (connaissances, études préalables et travaux d'aménagements/restauration, acquisitions de matériel adapté à l'exploitation agricole ou forestière sur ces milieux sensibles, lutte contre les espèces invasives, signalétiques, acquisitions foncières, sensibilisation).

Enfin, l'arrêt pour longue maladie en 2018 d'un agent du Parc affecté, en grande partie, à l'animation du réseau des acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense, son retour à temps partiel thérapeutique durant 2019 et la charge de travail incombant aux autres agents mobilisés sur ce sujet ne permettent pas de constituer, rassembler et organiser tous les éléments nécessaires à la candidature RAMSAR et à ce volet du Contrat Vert et Bleu.

Ainsi, il vous est proposé d'appuyer l'équipe en place par un stage longue durée de 6 mois. L'objet serait de rédiger l'ensemble du diagnostic de territoire nécessaire tant au dossier de candidature RAMSAR qu'au volet Tourbières du Contrat Vert et Bleu, de participer à la gouvernance nécessaire sur ce dossier et d'évaluer les actions à mener.



Il vous est proposer de :

- > autoriser le Président à recruter une stage de 6 mois, niveau Master 2 pour réunir et organiser l'ensemble des éléments nécessaires au dossier de candidature RAMSAR sur les lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à procéder au recrutement d'un stagiaire pour 6 mois.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

17 AGRICULTURE ET ALIMENTATION

176 PROF AGRICOLES

176.2018.001 Demande de fichiers d'agriculteurs ayant souscrits des MAEC

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est sollicité par la Chambre d'Agriculture du Cantal pour fournir la liste des agriculteurs ayant souscrit des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) dans le cadre des PAEC (Projets Agro-Environnementales et Climatiques) pour lesquels le SMPNRVA est animateur et porteur.

L'objet est de proposer une prestation d'accompagnement par la Chambre d'Agriculture du Cantal aux agriculteurs concernés sous 2 formes :

- Un appui collectif sous forme de formations, susceptibles de bénéficier de financement VIVEA,
- Un appui individuel qui est facturé à l'agriculteur.

La Chambre d'Agriculture du Cantal soumet cette demande dans le cadre de notre convention de partenariat tri-partite SMPNRVA-CA15-CA63.

Cependant, légalement, le SMPNRVA n'est pas autorisé à fournir les listes d'agriculteurs (les Chambres d'agriculture ont d'ailleurs refusé de nous fournir ces listes lors de la construction et l'animation des PAEC). Un suivi-bilan des agriculteurs ayant bénéficié des MAEC est prévu dans nos PAEC qui ont été validés par les instances régionales (mais les modalités financières de l'animation ne sont pas encore connues en lien avec le FEADER). Ce suivi serait gratuit pour les agriculteurs.

De plus, les agents du Parc sur les sites Natura 2000 pour lesquels le SMPNRVA a été désigné animateur, suivent et accompagnent déjà un certain nombre d'agriculteurs ayant contractualisé des MAEC et tous ceux qui en font la demande (les MAEC étant dépendantes des enjeux des sites Natura 2000). Il s'agit d'une des missions de l'animation des sites Natura 2000 au regard de leurs enjeux de conciliation des usages.

Au vu du présent rapport,




Il vous est proposé :

- ▶ **de vous déterminer sur la transmission des listes d'agriculteurs ayant souscrit des MAEC.**

DELIBERATION

Le Bureau n'autorise pas le Président à fournir à la Chambre d'Agriculture du Cantal les listes des agriculteurs ayant souscrit des MAEC.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18

TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

183

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

183.2018.001

Evaluation et renouvellement de l'engagement dans le Charte Européenne du Tourisme Durable

RAPPORT

Le territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est engagé dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETDep) depuis 2009 (volet 1 de la CETDep). Les mesures qui composent cette politique sont intégrées dans l'orientation de la charte 2013>2025 du Parc (orientation 3.2 : « une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du PNRVA »).

Le syndicat mixte du PNRVA est porteur de cet engagement territorial qui repose sur la définition d'une stratégie de développement touristique durable et d'un plan d'actions associé sur la période 2014-2019.

Cet engagement arrive à sa fin et courant 2019, il nous faut reconduire la procédure pour le prolonger sur 5 années supplémentaires.

Le réengagement dans le volet 1 de la CETDEP devra comporter plusieurs phases :

→ **L'évaluation des actions tourisme durable 2013-2019 menées par:**

- par le SMPNRVA d'une part,
- par les collectivités partenaires et membres du SMPNRVA d'autre part,

→ **La conduite d'une nouvelle concertation** avec l'ensemble des acteurs du tourisme du territoire **pour la définition du plan d'actions 2020-2024.**

L'ensemble de ces démarches sera mené de façon conjointe avec l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc 2013-2025.

Pour ce faire, nous souhaitons bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui serait confiée à un bureau, ou un groupement de bureaux, d'études. Le budget prévisionnel dédié à la conduite du réengagement du PNRVA dans la CETDep est estimé à 20 000 € HT soient 24 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Europe (Leader)	34,2 %	8 208 €
Etat (DREAL)*	41,7 %	10 000 €
SMPNRVA	24,1 %	5 792 €

* crédits Evaluation 2019

Le coût total assuré par le Syndicat mixte du Parc s'élèverait alors à 5 792€ TTC.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-183-2018-001-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

➡➡ Il vous est proposé de valider le principe de cette assistance à maîtrise d'ouvrage et d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs sur la base du plan de financement prévisionnel proposé.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès des financeurs sur la base du plan de financement prévisionnel proposé.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**
187 **PROF TOURISME & LOISIRS PN**
187.2018.004 Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

L'Ecir hivernal renouvelle son engagement dans la démarche « Manifestation partenaires du Parc »

➤ L'Ecir hivernal

Organisateur : La VOIE DE L'ECIR

Secteur concerné : Monts du Cantal

Edition en 2018 : 1^{er} décembre 2018

Format de la manifestation 2018 :

- Trail semi- nocturne-20m en individuel ou relais de 2 coureurs
650 m D+

Nombre de participants : 300 participants maximum

➤ Points forts:

- ✓ Débalisage en fin de course
- ✓ Tracé validé par les services du SMPNRVA
- ✓ Mise à disposition des participants d'un gobelet personnel
- ✓ Tri sélectif au repas et ravitaillements et apports en PAV
- ✓ Approvisionnement en eau du robinet
- ✓ Travail avec commerçants locaux priorisé
- ✓ + convivialité : repas de fin course préparé par les adhérents de l'association
- ✓ Un travail est mené avec le RERS de Murat pour intégrer les familles de réfugiés syriens dans l'organisation de la manifestation
- ✓ Partenariat PNRVA bien affiché sur les supports de promotion : affiche, page Facebook

➤ Pistes de progrès:

L'association Voir de l'Ecir renouvelle l'engagement de la manifestation « Ecir hivernal » dans la démarche Manifestation Partenaire du Parc



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-187-2018-004-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

L'organisateur veillera à :

- mieux valoriser le partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne sur le site web en utilisant le kit de communication « **Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne** » fourni par le SMPNRVA,
- **mettre en place un système d'observation de la fréquentation de la manifestation et de la satisfaction des participants.** Les résultats de cette observation seront communiqués au SMPNRVA, pour information.
- **mettre, sur le site internet, un lien avec une plateforme de covoiturage** (blablacar, auvergne mobilité, covoiturer.fr....) et indiquer les possibilité de se rendre à Murat sans voiture.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans supplémentaires, la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne » à l'Ecir hivernal organisé par l'association La Voie de l'Ecir, et ce à compter de l'édition 2018.**

➤ VVX

Organisateur : ASSOCIATION VOLVIC VOLCANIC-63 530 VOLVIC

Secteur concerné : Chaîne des Puys

2è Edition en 2018 : 10 au 13 mai 2018

Format de la manifestation 2018 :

4 jours de manifestation :

- TRAILS AVEC CLASSEMENT (4 courses- qualificatives UTMB)
- RANDONNEES VTT (2 parcours sans classement)
- RANDONNES PEDESTRES (3 parcours)
- INITIATIONS SPORTIVES gratuites sur site du Goulet

+ Ateliers et visites organisés, découvertes activités de pleine nature, animations et dîner musical, CONCERT de clôture

Nombre de participants :

3500 au total-4000 au maximum sur l'ensemble des épreuves.

Points forts:

- ✓ Utilisation de balisage éphémère : rubalise biodégradable et fléchage réutilisable
- ✓ Débalisage le jour même des randonnées
- ✓ Incitation au co-voiturage dans les informations pratiques de l'événement
- ✓ Mise à disposition de navettes entre le site de l'événement et les parkings en entrée de ville
- ✓ Partenariat avec le SBA pour l'organisation du tri des déchets
- ✓ Utilisation de vaisselle recyclage et Ecocup
- ✓ Mise en place d'une **éco participation pour l'ensemble des coureurs et randonneurs de l'événement destinée à être reversée au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour l'entretien des chemins empruntés par les trails et les randonnées de l'événement**
- ✓ Travail avec commerçants locaux priorisé
- ✓ Fontaines d'eau de Volvic de 8L
- ✓ **Eco chantiers avec SMPNRVA, convention avec CeCler- association d'action sociale (mécénat), achat mobilier association Avenir**
- ✓ Communication dématérialisée au maximum. Impression sur papier certifié PEFC

➤ **Pistes de progrès:**

Pour la manifestation s'engage pour la 1ère fois dans la démarche triennale « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne ».

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-187-2018-004-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

L'organisateur veillera à :

- Valoriser le partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne **en affichant la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne » et en associant le logo correspondant** sur le site web ainsi que sur les documents imprimés de promotion de la manifestation.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc » à la manifestation VVX organisée par l'association VOLVIC VOLCANIC, sous réserve de l'engagement de l'association à traiter les pistes de progrès identifiées pour l'édition 2019.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

18

TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

187

PROF TOURISME & LOISIRS PN

187.2018.005 Modification du plan de financements pour des outils d'appartenance et de sensibilisation au territoire Parc

RAPPORT

Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte du Parc accompagne les entreprises touristiques, agricoles, artisanales et prestataires éducatifs dans des démarches valorisant leur engagement en faveur de la préservation et de la valorisation des ressources et spécificités du territoire PNRVA (marque Valeurs PNR, volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable).

La plus-value de l'accompagnement du syndicat mixte du Parc repose sur la mise à disposition pour ces entreprises engagées d'outils et de formations pour les aider à progresser vers un développement durable (économiquement viable, socialement équitable et respectueux de l'environnement) de leur activité. Ces outils ont par ailleurs vocation à sensibiliser les clientèles qui séjournent dans ces établissements aux enjeux du développement touristique sur le territoire PNRVA.

Vous avez, le 3 avril 2017 puis le 27 avril 2018 approuvé le programme d'actions ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Certaines actions ont d'ores et déjà été lancées mais d'autres ont pris du retard du fait de l'absence de Marie FAUCHON LALUQUE jusqu'en septembre 2017, et de l'organisation des festivités liées aux 40 ans du Parc.

De plus, dans la dernière version du projet, la réalisation d'un site internet Parc à destination des « visiteurs » était prévue. Or, au printemps dernier, les agents en charge de ce dossier ont été informés du projet de création d'un site Internet porté par les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, et plus globalement une stratégie de communication et de promotion. En s'appuyant en particulier sur la notoriété des Volcans d'Auvergne, son objectif est de valoriser la destination « Auvergne ». Les deux projets de sites Internet (site Visiteurs Parc et site touristique des Départements) se recoupent largement en termes d'objectifs, de territoires couverts, de publics et de calendriers de mise en ligne (printemps 2019). En effet, le territoire du Parc relie les deux départements par la Chaîne des volcans, autant du point de vue de la géologie, des paysages et des patrimoines, que d'une image porteuse pour la destination. Il a donc été proposé d'attendre la refonte globale du site internet Parc prévue en 2019-2020.

En remplacement de cet outil, il est apparu important de proposer des outils permettant de valoriser l'Offre marquée Valeurs Parc et les activités de pleine nature sur nos différents outils de communication. Ces nouvelles actions ainsi que celles prévues initialement vous sont présentées ci-dessous.

Des outils d'aide à la gestion environnementale dans les entreprises

- **Mise à jour du contenu des fiches de gestion environnementale et des mallettes de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie réalisées en 2012.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-187-2018-005-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Des outils de communication de l'appartenance au Parc

- **Un kit de communication Parc** composé de textes, de différentes tailles et de photos permettant d'illustrer le propos.
- **Des enseignes « Point d'informations touristique du Parc » et de la vitrophanie** (silhouettes à coller sur les vitres) destinés à valoriser l'appartenance des Offices de tourisme au territoire Parc (bureaux de tourisme présents sur le territoire).

Un accompagnement des partenaires du Parc

- **2 journées d'information/sensibilisation** (1 dans la partie nord du territoire, l'autre dans le sud du territoire) à destination de nos partenaires (Offices de Tourisme, prestataires partenaires du Parc) au cours desquelles nous leur présenterons ces outils et les inviterons à les tester de manière ludique pour les engager à les utiliser ou à les conseiller à d'autres.

De nouveaux outils de communication touristique

- **Vidéo courte de valorisation du territoire Parc à destination des visiteurs.**

Cette vidéo de valorisation durera environ 3 minutes et présentera de belles images filmées en drone sur les 5 régions naturelles et aussi des activités - sans dialogue avec juste de la musique + éventuellement un teaser de 30 secondes. Elle pourra être diffusée sur nos outils de communication et également sur ceux de nos partenaires notamment les Offices de tourisme.

- **Campagne photos valorisation de la pratique d'activités de pleine nature sur des sites moins fréquentés.**

L'objectif de reportage est de valoriser les activités de pleine nature praticables sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne mais également de les mettre en scène dans des sites moins connus par le grand public, afin de donner envie d'y aller et ainsi de diffuser la fréquentation.

Les prises de vues s'étaleront sur deux jours dont un jour dans le Puy-de-Dôme et un dans le Cantal.

Outils de communication pour valoriser la Marque Valeurs Parc

4 produits (Gentiane et produits issus de ses racines, Miels et produits de la ruche, Viande Salers, Fromages et produits laitiers non-AOP) et **2 savoir-faire** (Pâtisseries traditionnelles et filière pierres volcaniques) bénéficient actuellement de la marque Valeurs Parc dans les Volcans d'Auvergne soit **37 entreprises agricoles et artisanales**.

- **Vidéo courte et campagne photos pour valoriser la gastronomie liée aux produits marqués Valeurs Parc**

Ces outils permettront de valoriser les produits bénéficiant de la Marque Valeurs Parc avec des mises en scène de type gastronomique de façon à les sublimer. Composé de belles images de produits, le film court (environ 2') montrera également le lien avec le territoire Parc sur une musique de fond dynamique. La qualité esthétique sera particulièrement soignée afin de susciter le partage sur les réseaux sociaux.

- **Fiches recettes à base de produits marqués Valeurs Marque**

Ces fiches recettes seront diffusées chez tous les producteurs bénéficiant de la Marque Valeurs Parc et dans les lieux d'accueil du Parc. L'objectif est de valoriser les produits marqués Valeurs Marque par le biais de recettes facilement reproductibles par les habitants et visiteurs du Parc.

- **Roll up présentant la Marque Valeurs Parc**

Cet outil présentera la Marque Valeurs Marque lors de manifestations organisées sur le territoire du Parc.

Le budget prévisionnel lié à la réalisation de ces outils vous est présenté dans le tableau suivant :

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Nature de la dépense	Prestation	Cout unitaire en € HT	Montant en € HT	Montant en € TTC	Montant En € HT éligible Leader *	Montant de la subvention Leader espéré**
Aide à la gestion environnementale dans les entreprises						
Mise à jour des Fiches de Gestion environnementale	Prestation (prestataire non soumis à TVA)		1300	1300	667,29	533,52
Mise à jour du contenu des 2 X 2 mallettes « économies d'eau » et « économies d'énergie »		730	1460	1460	749,41	599,18
Communication de l'appartenance au Parc						
Réalisation d'outils d'appartenance au Parc pour les Offices de tourisme : enseignes	Réalisation		256,19	307,43	131,5	105,14
Réalisation d'outils d'appartenance au parc pour les Offices de tourisme :	Réalisation + pose		2622,6	3147,12	1346,18	1076,32
Accompagnement des partenaires du Parc						
2 journées d'information/sensibilisation à l'utilisation des différents outils Parc	Prestation (prestataire non soumis à TVA)		1117,6	1117,6	573,66	458,66
Communication touristique						
Web coaching pour accroître la lisibilité de la destination « Parc naturel régional des volcans d'Auvergne » sur le net	Prestation + frais d'organisation		4000	4800	2053,2	1641,60
Vidéo courte de promotion du territoire Parc	Réalisation + montage vidéo		2880	3600	1478,3	1181,95
Vidéo courte sur la gastronomie en lien avec la Marque Valeurs Parc	Réalisation + montage vidéo		2250	2700	1 154,92	923,40
Campagne photos gastronomie en lien avec la Marque Valeurs Parc	Prestation (TVA 10%)		2080	2288	1 067,66	853,63
Campagne photos Activité de pleine nature	Prestation (TVA 10%)		2080	2288	1 067,66	853,63
Fiches recettes	Prestation impression (TVA 20%) + PAO (TVA 10%)		1813,97	2106,76	931,11	744,45
Panneau rollup valorisant la Marque Valeurs Parc	Prestation réalisation (TVA 20%) + PAO (TVA 10%)		222	256,4	113,95	91,11
TOTAL			22 082,36	25 371,31	11 334,84	9 062,60

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20181108-187-2018-005-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2018
 Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

* Proratisation territoriale 51,33% ⇔ 77 communes sur 150 du territoire PNRVA sont concernées par Leader

**Montant de la subvention Leader = 80% du montant éligible soit 41,04% du montant HT

=> Le montant éligible pour une demande de financement Leader pour cette opération est de 11 334,84 € (51,33% du montant global HT) pour un montant global prévisionnel de l'opération de 22 082,36 € HT (25 371,31 € TTC).

Plan de financement prévisionnel pour demande de subvention Leader

Financiers	%	Montants en €
totaux		
LEADER	41,04% du montant HT de l'opération	9 062,6
autofin. SM PNRVA	58,6% de l'opération HT + TVA 20%	16 308,71
TOTAL en € TTC	100% du montant HT de l'opération éligible à Leader	25 371,31

Le coût total de cette opération pour le SMPNRVA s'élèvera à 16 308,71 € TTC sur 2017-2019.

➤➤ Il vous est proposé de valider le nouveau budget ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus de cette opération et d'autoriser le Président à solliciter les crédits correspondants auprès des financeurs.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à solliciter les partenaires financiers.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 **REVITALISATION TERRITORIALE**
195 **PORTEURS DE PROJET**
195.2018.002 Animation Leader 2019

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été sélectionné pour porter une nouvelle génération de programme Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 a donc démarré dès le 8 juillet 2015, date de la notification de sélection du GAL.

A ce titre, le SMPNRVA, structure porteuse du GAL, doit faire valider chaque année le plan de financement prévisionnel de l'animation/ gestion du programme pour l'année en cours. En raison de la délégation de l'instruction réglementaire de l'autorité de gestion aux GAL, il est indispensable de monter en puissance l'équipe d'animation gestion Leader pour répondre au surplus de travail.

Voici le récapitulatif du temps de travail pour chaque agent, ainsi que le plan de financement global, pour l'année 2019.

➔ **Actualisation de la répartition du temps de travail de l'équipe Leader :**

Préparation du Programme Leader 2015-2020	Marianne Cohade Gestion administrative	Ghislaine Champeix Gestion financière	Jérémie Craipeau Coordonnateur et animateur Puy-de-Dôme	Mireille Cavalier Animatrice Cantal
01/01/2019 au 31/12/2019 (en ETP)	1	0.4	1	1

➔ **Budget et plan de financement du dossier de demande de subvention pour l'animation gestion Leader 2019 :**

Récapitulatif des dépenses	Montant Hors Taxes présenté
Dépenses sur devis (adhésion Leader France, communication)	2 100.00
frais salariaux liés à l'opération (coûts salariaux chargés) et frais de structure (15% des frais salariaux)	135 000.00
autres frais supportés par le demandeur en lien avec le projet (déplacement, hébergement, restauration, etc.)	7 000.00
Total HT des dépenses affectées au projet	144 100.00

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-195-2018-002-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Financements	Montants
FEADER (Leader) (80%)	115 280.00
Autofinancement PNRVA (20%)	28 820.00
TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES DU PROJET	144 100.00

➤➤➤ Il vous est proposé :

- **D'approuver la répartition du temps de travail de l'équipe Leader pour l'année 2019 ainsi que le budget et le plan de financement proposés**
- **d'autoriser le Président à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 115 280 €, à ajuster le plan de financement susvisé en fonction des réponses de financement définitives des différents partenaires sollicités, à signer toutes pièces pour solliciter la demande de subvention pour le dossier Animation Leader 2019.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE PARC

304.2018.007 Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques » Audit d'attribution « Sarl GOUZE »

RAPPORT

Nom de l'entreprise auditée : **Sarl GOUZE**

Adresse : Zone artisanale du Martinet – 15 300 MURAT

Date d'audit : 14 septembre 2018

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'entreprise en bref

L'entreprise GOUZE Sarl est depuis 2003 installée à Murat dans le Cantal. Créée en 1971 par Jean-Louis GOUZE à St Jacques Des Blats, elle a été constituée en SARL en décembre 2000 par les 3 frères associés : Dominique Gouze, gérant principal, s'occupe des chantiers et des restaurations, Yannick de la carrière et des travaux publics, Richard de l'atelier, de la découpe de la pierre et de la préparation des assemblages.

La Sarl GOUZE effectue principalement des travaux de restauration du patrimoine bâti, avec les bâtiments de France ou les monuments historiques. L'entreprise exploite sa propre carrière de pierre des Cunes située sur la commune d'Albepierre-Bredons. Aujourd'hui, l'équipe se compose de 9 salariés dont 4 tailleurs de pierres.

Autrefois exploitée essentiellement pour les besoins du bâti Muratais et de la voie ferrée en direction de Capdenac, la carrière des Cunes continue de fournir des roches ornementales pour les travaux de maçonnerie ou de restauration. La pierre des Cunes est une trachy-andésite très utilisée dans le département du Cantal, souvent pour son aspect, sa couleur, sa texture, avec l'avantage d'être relativement facile à façonner. D'autres pierres comme la pierre de Bouzenthès, le granit de Corrèze et du Portugal, le calcaire, le marbre, sont également utilisées par la Sarl GOUZE (20%).

Dominique Gouze est d'ores-et-déjà très investi dans les discussions du groupe des partenaires de la marque Valeurs Parc « pierres volcaniques ». Il s'agit d'un élément moteur dans les échanges et actions menées par les partenaires de la marque. Attachée aux notions de développement local et durable, au patrimoine historique et culturel, l'entreprise Sarl GOUZE souhaite intégrer la marque Valeurs Parc « pierres volcaniques ».



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-304-2018-007-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
	L'entreprise est parfaitement au fait de ses impacts dans les 3 domaines de performances de la marque Valeurs Parc et s'inscrit dans une dynamique de progrès.		
Points forts	<ul style="list-style-type: none">- Entreprise à taille humaine- Participation à l'économie locale : choix des fournisseurs, sous-traitants, chantiers à l'échelle du département majoritairement.- Nombreuses visites	<ul style="list-style-type: none">- Très bonnes connaissances du territoire, des entreprises locales et des matériaux et bonne communication sur ces points- L'entreprise est en mesure de répondre à des petites commandes locales ou spécifiques	<ul style="list-style-type: none">- Récupération des eaux de pluie- Les déchets produits sont inertes et tous utilisés- Peu d'emballage- Carrière : pas de nuisance
Points sensibles	<ul style="list-style-type: none">- Mesure de la satisfaction de la clientèle.		
Marges de progrès	<ul style="list-style-type: none">- Embauche à venir qui permettrait de s'améliorer sur la satisfaction clientèle ?	<ul style="list-style-type: none">-Volonté forte de créer plus de dialogue avec les collectivités publiques.	

➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX **401 RESSOURCES HUMAINES**

401.2018.015 Poste contractuel « Garde nature Chaîne des Puys ».

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de la cellule de suivi et de mise en œuvre du plan de Gestion, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

En 2019, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (3 permanents en CDI et un contractuel) restent financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole). Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre site inscrit au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Les missions du poste de Garde-Nature contractuel sur 1 an englobent l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information.
- Suivi des manifestations sportives
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.



Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-nature contractuel pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019 sur la base de l'indice brut 351 et dans les conditions de l'article 3-3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



François MARION

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.016 Désignation du Délégué à la Protection des Données

RAPPORT

La loi prévoit que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) doit être applicable au sein des collectivités et entreprises à compter du 25 mai 2018.

Dans ce cadre, il doit être procédé à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ou DPO (Data Protection Officer) qui est chargé de contrôler le respect du RGPD et des droits découlant du traitement.

Le DPO peut être un agent de la collectivité ou un prestataire extérieur, ou encore le fruit d'une mutualisation.

Nous avons eu connaissance que ce service existait au sein de Clermont Auvergne Métropole et nous avons sollicité son Président à ce sujet par courrier du 23 mai 2018.

Une réponse datée du 02 octobre 2018 nous indique qu'en raison de la charge de travail importante du DPO de Clermont Auvergne Métropole, il n'est pas possible de satisfaire notre demande.

La désignation d'un DPO est une première étape qui permet de respecter une obligation, mais également d'aborder la démarche.

>>> Par conséquent, il vous est proposé de désigner monsieur Olivier Roquetanière comme DPO pour le syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne. Cet agent occupe actuellement le poste de responsable du SIG.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-401-2018-016-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le octobre 2018, s'est réuni le 08 novembre 2018 à 15h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame MANSANA-ROCHE (1 voix), Madame PICARD (1 voix), Madame VIGUES (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), GISCARD D'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix + 1 pouvoir BONNICHON).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX

401 RESSOURCES HUMAINES

401.2018.017 Assurance des risques statutaires – contrat groupe proposé par le centre de gestion - Convention

RAPPORT

Les dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC bénéficient également d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun.

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par l'établissement public, il est recommandé de souscrire un(des) contrat(s) d'assurance spécifique(s) couvrant ces risques statutaires, étant précisé que ces contrats d'assurance relèvent de la réglementation applicable aux marchés publics.

Dans ce cadre et en application des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion du Puy-de-Dôme, mandaté par un certain nombre de collectivités dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne par délibération du Bureau du 14 février 2018, a procédé à une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert comportant trois lots.

A l'issue de celle-ci, le groupement SOFAXIS/CNP a été retenu pour les lots 2 (contrat CNRACL de 30 agents et plus) et 3 (contrat IRCANTEC), étant précisé que ces deux contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans et sont souscrits par capitalisation.

Concernant notre établissement public, il nous est proposé :

Contrat groupe assurance des risques statutaires CNRACL :

	FORMULE DE GARANTIE	TAUX
A	DECES	0.15 %
B	ACCIDENT DE SERVICE /MALADIES PROFESSIONNELLES/TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	0.63 %
C	CONGES LONGUE DUREE ET LONGUE MALADIE	1.32 %
D	MALADIE ORDINAIRE Franchise 15 J	0.92 %
E	MATERNITE PATERNITE ACCUEIL DE L'ENFANT/ADOPTION	0.38 %

NB : - le taux est garanti pour une durée de trois ans,

- le taux proposé par SOFAXIS ne comprend pas la participation financière due au Centre de gestion pour les missions d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-401-2018-017-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
Contrat groupe assurance des risques statutaires IRCANTEC :

Deux options sont proposées :

Option	Formule de franchise*	Remboursement des Indemnités Journalières	Taux**
Option 1	10 jours en maladie ordinaire	100 %	0,95 %
Option 2	15 jours en maladie ordinaire	100 %	0,85 %

* Garantie de tous les risques (accident de service, maladie professionnelle, temps partiel thérapeutique, congé pour maladie grave, maladie ordinaire, maternité/paternité/accueil de l'enfant/adoption).

** Ces taux ne comprennent pas la participation financière due au Centre de gestion pour les missions d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe.

NB : le taux est garanti pour une durée de trois ans.

De plus, le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, mis en place une mission facultative d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, indissociable du(des) contrat(s) groupe.

Cette mission, dont le contenu est précisé dans la convention annexée au présent rapport, donnera lieu à une participation financière de la part du Parc, dont le montant est fixé comme suit :

- 0,09 % de la globalité de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL ;
- 0,04 % de la globalité de la masse salariale assurée pour le contrat IRCANTEC.

➡➡ Il vous est proposé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 au(x) contrat(s) d'assurance groupe conclu(s) par le Centre de gestion dans les conditions suivantes :

1 - POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL :

Formule de garantie*	Taux	Assiette de cotisation**
DECES	0,15 %	Traitement de base indiciaire (TBI) + NBI
ACCIDENT DE SERVICE/MALADIES PROFESSIONNELLES/TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	0,63 %	
CONGES LONGUE DUREE ET LONGUE MALADIE	1,32 %	
MALADIE ORDINAIRE Franchise 15 jours	0,92 %	
MATERNITE PATERNITE ACCUEIL DE L'ENFANT/ADOPTION	0,38 %	

2- POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC :

Indiquer les modalités retenues :

Option choisie : option 1

➡➡ Il vous est proposé également d'approuver les termes de la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à intervenir avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme dans les conditions précitées.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20181108-401-2018-017-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 aux contrats d'assurance groupe conclus par le Centre de Gestion et à signer la convention.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 13 novembre 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme 2019 - 2022

entre :

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, représenté par son Président, Monsieur Roland LABRANDINE, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration n° 2018-43 en date du 25 septembre 2018, dénommé ci-après « le CDG 63 »

d'une part,

et :

La collectivité (ou l'établissement public)
(dénomination), représenté(e) par son Maire (ou Président), Madame, Monsieur (nom et prénom), dûment habilité(e) par délibération du Conseil municipal⁽¹⁾, syndical⁽¹⁾, communautaire⁽¹⁾ en date du dénommé(e) ci-après « la collectivité »

d'autre part,

il a été, d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule : Sur le fondement des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le CDG 63 a compétence pour souscrire, pour le compte des collectivités et établissements publics du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la loi n° 84-53 précitée, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, la collectivité est considérée comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence, le CDG 63 ayant conclu des contrats d'assurance groupe à adhésion facultative après une procédure de consultation passée en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est précisé que les offres qui ont été retenues à l'issue de la procédure concurrentielle sont les suivantes :

Type de contrat	Assureur	Courtier
CNRACL (moins de 30 agents)	ALLIANZ	SIACI SAINT HONORE
CNRACL (au moins 30 agents)	CNP	SOFAXIS
IRCANTEC	CNP	SOFAXIS

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Dans le cadre strict de l'ensemble des clauses et éléments des contrats retenus par le CDG 63, la collectivité a décidé de souscrire au(x) contrat(s) groupe d'assurance statutaire et d'adhérer à la présente convention, les deux étant indissociables.

Article 1 : objet de la convention

Dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG 63 et la collectivité, les relations relatives à la gestion du (ou des) contrat(s) d'assurance statutaire souscrit(s) par la collectivité.

La collectivité décide d'adhérer au(x) contrat(s) suivant (s) :

- contrat CNRACL moins de 30 agents⁽²⁾ ;
- contrat CNRACL au moins 30 agents⁽²⁾ ;
- contrat IRCANTEC⁽²⁾.

⁽²⁾ cocher la(les) case(s) correspondante(s)

souscrit(s) par le CDG 63 pour la couverture des risques statutaires.

La collectivité sollicite l'intervention du CDG 63 au titre de l'assistance administrative à la mise en œuvre de ce(s) contrat(s).

Article 2 : assistance administrative du CDG 63

Conformément aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration du CDG 63 dans le cadre de la souscription, au bénéfice des collectivités et établissements publics du département, de contrats d'assurance groupe des risques statutaires après mise en concurrence, le CDG 63 apportera à la collectivité signataire de la présente convention son assistance administrative pour faciliter la mise en œuvre du (des) contrat (s).

Cette mission comporte les services suivants :

- *mise en place des contrats (rédaction des cahiers des charges, organisation et conduite de la procédure, sélection des offres et attribution du marché aux titulaires ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse), de leurs annexes et des éventuels avenants en cas de modifications ;*
- *suivi et évaluation du contrat (réunions avec le courtier ou l'assureur sur l'évolution de la sinistralité, renégociation du contrat en fonction de cette dernière, bilan annuel des services proposés, etc) ;*
- *aide à la gestion de l'absentéisme de la collectivité par l'établissement régulier ou sur demande de statistiques individuelles ;*
- *appui technique apporté en lien avec l'assureur en matière de contrôle médical, de contre-expertise, d'accompagnement psychologique de certains agents en arrêt de travail, et de prévention ;*
- *organisation de sessions d'information à la demande des collectivités adhérentes sur des thématiques en relation directe avec l'assurance statutaire ;*
- *assistance en cas de difficultés rencontrées par la collectivité dans la gestion d'un dossier, que ce soit du point de vue statutaire ou dans le cadre de sa relation avec l'assureur ;*
- *interventions auprès de l'assureur en cas de difficultés dans la prise en charge d'un sinistre.*

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Article 3 : modalités financières

En contrepartie de la réalisation par le CDG 63 des missions prévues à l'article 2, la collectivité s'engage à verser au CDG 63 une contribution financière annuelle.

Cette dernière est destinée à financer les frais engagés pour offrir cette prestation facultative, qu'il s'agisse des coûts directement liés à la passation du marché (assistance à maîtrise d'ouvrage et conseils juridiques) que des charges de gestion des contrats telles que prévues à l'article 2 de la présente convention.

Le montant de la contribution financière est égal au produit du taux mentionné ci-dessous appliqué à la globalité de la masse salariale assurée (agents CNRACL et/ou IRCANTEC) au 31 décembre de l'année N-1 et telle que déclarée par la collectivité auprès du courtier ou de l'assureur.

Ce taux est fixé à :

- 0,19 % pour le contrat CNRACL (moins de 30 agents) ;
- 0,09 % pour le contrat CNRACL (au moins 30 agents) ;
- 0,04 % pour le contrat IRCANTEC.

Il restera inchangé pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

La contribution financière ne pourra toutefois être inférieure à 10 euros par an.

Elle sera appelée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme au plus tard le 30 juin de chaque année.

Dans l'hypothèse où une collectivité souhaiterait adhérer en cours d'année civile, la contribution financière portant sur la première année d'adhésion sera proratisée et appelée lors de l'adhésion.

Le recouvrement de la participation due par la collectivité sera assuré sur présentation d'une facture et d'un titre de recettes établi par les services du CDG 63.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé à Monsieur le Payeur Départemental du Puy-de-Dôme.

Article 4 : prise d'effet et durée de la convention

La présente convention est valable pour la durée des contrats souscrits par le CDG 63, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

En cas d'adhésion postérieure à la date du 1^{er} janvier 2019, la date de validité de la présente convention sera fixée au jour de la date d'adhésion au (x) contrat (s) groupe et se poursuivra jusqu'à la date normale du terme du contrat.

La résiliation du (des) contrat (s) groupe d'assurance statutaire avant le terme, à l'initiative de l'assureur, de l'assuré ou du CDG 63 entraîne de facto la résiliation de la présente convention.

Article 5 : modifications de la convention

Toute modification susceptible d'être apportée, en cours d'exécution, de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Article 6 : difficultés d'application et litiges

En cas de différends entre les parties sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, une solution amiable sera recherchée.

A défaut d'accord, les deux parties pourront s'adresser au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, pour le règlement de tout litige éventuel survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux,

A Clermont-Ferrand, le

A, le

**Le Président du Centre de gestion
de la Fonction publique territoriale
du Puy-de-Dôme,**

Le Maire de
Le Président de
.....

Roland LABRANDINE

Prénom et NOM